

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 9 novembre 2011 fixant la liste d'aptitude
au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts**

NOR : DEVK1129696A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
Vu l'arrêté du 11 mars 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
Vu l'avis émis par le comité de sélection constitué à cet effet, en date du 13 octobre 2011 ;
Vu l'avis émis le 21 octobre 2011 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accession au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, au titre de l'année 2011, est fixée ainsi qu'il suit par ordre de mérite :

Pol CREIGNOU.
Corinne BRUSQUE.
Bertrand LIENARD.
Jean-Yves BOUVET.
Thierry OLIVIER.
Sylvie LEMONNIER.
Frédéric PAREDES.
Daniel SERGENT.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le 9 novembre 2011.

Pour la ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement et par délégation :
Par empêchement de la directrice des ressources humaines :
*L'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
chargé de la sous-direction des carrières et de l'encadrement,*
E. GRASZK

Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par délégation :
Par empêchement du chef du service des ressources humaines :
Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières,
H. REVERBORI